

EN BREF

- **04/09/2026** – Assurance-vie : [le rendement moyen des fonds en euros pourrait atteindre 2,9 % en 2026](#), contre 2,6 % en 2025, notamment sous l'effet de la concurrence entre assureurs.
- **15/09/2026** – Assurance-vie : [la remontée des taux des obligations d'État françaises, avec l'OAT 10 ans au-delà de 4,5 %](#), constitue une évolution favorable pour les assureurs et pourrait soutenir à terme le rendement des fonds en euros.
- **22/09/2026** – Assurance auto et habitation : les tarifs devraient encore augmenter en 2027, de 3 à 4,5 % pour l'auto et de 5 à 7,5 % pour l'habitation, [notamment en raison de la hausse du coût des sinistres et des risques auxquels les assureurs sont confrontés](#).
- **24/09/2026** – Assurances : [le secteur français de l'assurance reste solide fin 2025](#), porté notamment par la bonne dynamique de l'assurance-vie. La rentabilité des assureurs non-vie s'améliore également, tandis que leur situation financière demeure robuste. Le ratio de solvabilité du secteur atteint ainsi 250 %.

L'avenir des retraites en Europe : financement, modernisation et nouvelles opportunités

[L'Europe fait face à un enjeu majeur de financement des retraites, principalement lié au vieillissement démographique et à la pression croissante sur les régimes par répartition](#). La part des personnes de 65 ans et plus devrait atteindre près de 29 % de la population en 2050. Dans ce contexte, le développement de **retraites complémentaires** devient essentiel pour maintenir un niveau de revenu adéquat et limiter les futurs écarts de couverture.

[La modernisation des systèmes de retraite](#), repose notamment sur **l'auto-enrôlement avec possibilité de retrait**, une transition progressive vers des dispositifs davantage financés par **capitalisation** et une meilleure adaptation aux nouvelles formes de carrière. Les dispositifs doivent répondre aux besoins des travailleurs à temps partiel, des indépendants et des personnes ayant connu des interruptions de carrière. Pour les assureurs et acteurs de l'épargne, ces évolutions offrent un potentiel important pour développer des solutions individuelles et collectives.

À l'échelle européenne, le **PEPP (Pan-European Personal Pension Product)** et les solutions paneuropéennes pourraient favoriser la portabilité des droits, mutualiser les coûts et améliorer les rendements grâce à une plus grande échelle de marché. Il s'agit également de **renforcer la confiance des épargnants**, fragilisée par les incertitudes concernant les retraites publiques, l'inflation et les performances des produits privés.

L'exemple irlandais, avec le lancement de **MyFuture Fund**, illustre cette transformation. Ce dispositif d'auto-enrôlement vise à élargir la couverture des personnes ne bénéficiant pas d'un régime professionnel.

La consolidation des régimes cherche parallèlement à améliorer leur **efficacité, leur gouvernance et leur gestion des risques**.

Enfin, la qualité des données, la digitalisation, la transparence des coûts et des performances ainsi qu'une supervision fondée sur les risques deviennent essentielles. Pour les assureurs, cela suppose des produits simples à souscrire, transférables d'un employeur à l'autre et aux frais lisibles.

Assurance maladie et complémentaires santé : le gouvernement souhaite revoir les garanties.

Dans un contexte de **hausse des dépenses de santé et de déficit du régime obligatoire**, [le Gouvernement a engagé des travaux pour faire évoluer la répartition des rôles entre l'Assurance maladie et les complémentaires santé](#), afin de rendre le système plus « lisible » pour les assurés. Les premières actions sont envisagées à partir de 2027.

Trois axes sont envisagés : **stabiliser la répartition des financements** entre Assurance maladie, complémentaires et assurés ; **créer des contrats « essentiels » moins coûteux**, recentrés sur les soins dont l'efficacité scientifique est démontrée ; et **renforcer le rôle des complémentaires en matière de prévention**.

Pour les assureurs, ces évolutions pourraient conduire à **revoir la construction des garanties et le positionnement des offres**. Elles pourraient aussi renforcer la concurrence sur les prix et faire évoluer la place de la prévention dans les contrats.

LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.